



Dossier spécial

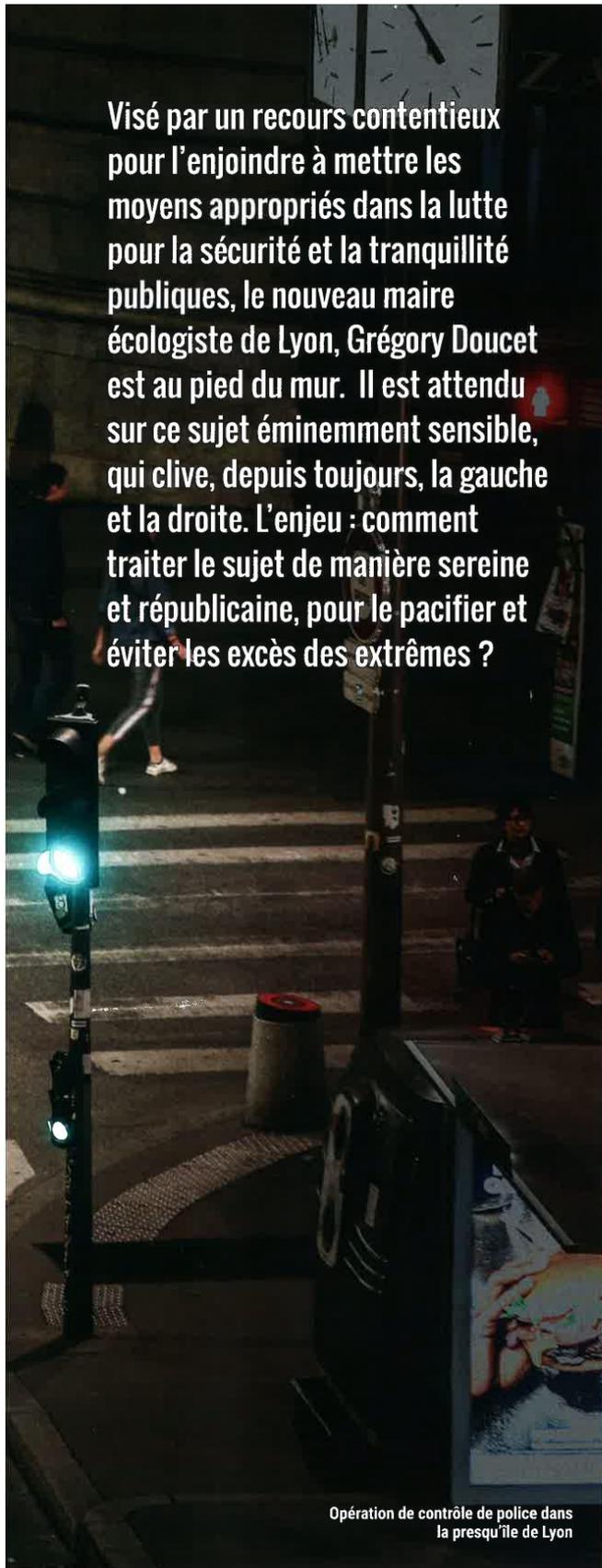
Lyon Capitale - N° 803
Comment apaiser la ville ?



**RODÉOS URBAINS, INCIVILITÉS,
DÉSŒBÉISSANCES, VIOLENCES...**

**COMMENT APAISER
LA VILLE ?**

Visé par un recours contentieux pour l'enjoindre à mettre les moyens appropriés dans la lutte pour la sécurité et la tranquillité publiques, le nouveau maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet est au pied du mur. Il est attendu sur ce sujet éminemment sensible, qui clive, depuis toujours, la gauche et la droite. L'enjeu : comment traiter le sujet de manière sereine et républicaine, pour le pacifier et éviter les excès des extrêmes ?



Opération de contrôle de police dans la presqu'île de Lyon

“Il n'est pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.” Estimant que les élus sont frappés de cécité sur un terrain qui ressemble de plus en plus à un “*champ de mines*”, plusieurs centaines de Lyonnais attaquent en justice la mairie de Lyon et la Préfecture du Rhône. Objectif : les contraindre à faire cesser les incivilités et les violences qui émaillent leur quotidien depuis plusieurs mois. Du jamais vu à Lyon.

“Face aux troubles exceptionnels auxquels les autorités n'ont pas répondu de manière satisfaisante et suffisante, et ce malgré nos demandes, nous nous concentrons aujourd'hui sur une approche numérique, juridique et objective de la sécurité pour faire en sorte que ces mêmes autorités prennent toutes les mesures utiles pour ramener l'ordre public à Lyon”, plaide Édouard Raffin, l'avocat qui a lancé les deux *class action* contre les pouvoirs publics. La première est portée par le collectif “Presqu'île en colère” qui regroupe plus de 4 200 habitants du centre-ville, du pied des pentes de la Croix-Rousse à Confluence – soit 7 % de la population totale. Un recours gracieux a été déposé en septembre 2019 contre la mairie de Lyon. Les mesures prises par le maire de l'époque, Gérard Collomb, ayant été jugées insuffisantes par le collectif, un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon a été introduit en janvier dernier. Retardée par les élections municipales et le confinement, l'instruction est toujours en cours.

C'est donc désormais Grégory Doucet, nouveau maire écologiste de Lyon, qui est pointé du doigt. La seconde action collective, plus large, est portée par “Lyon en colère” qui regroupe à la fois des collectifs, des Lyonnais et des Villeurbannais, tous victimes de nuisances et d'insécurité. La demande préalable de recours contentieux a été envoyée le 1^{er} octobre au préfet du Rhône, Pascal Mailhos, et au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

Précédents

Le juge sera amené à déterminer si les autorités locales ont pris toutes les mesures qui étaient à leur disposition pour résoudre les phénomènes de délinquance et d'intranquillité. Si, en France, une décision de justice ne fait jamais jurisprudence, il n'en reste pas moins qu'à Marseille, le 3 août dernier, le tribunal administratif, sur plainte d'une habitante d'un quartier pauvre de la ville, a condamné l'État à 10 000 euros de dommages et intérêts, via le préfet des Bouches-du-Rhône, estimant que ce dernier avait pris des “*mesures insuffisantes pour restaurer la tranquillité publique*” au regard de “*T'ampleur et (de) la persistance de ce phénomène*”. Un peu moins de deux ans avant, c'était le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, qui confirmait la condamnation de la ville de Paris et de l'État pour “*carence fautive dans leurs missions de protection de la sécurité et de la tranquillité publiques*”. Depuis, les choses ont, semble-t-il, évolué dans le bon sens. À Lyon, la mairie et le préfet répondent en substance : on n'est pas inactif, on est au cœur de l'action. “*Notre méthode n'est pas celle de faire des coups*, explique Thierry Suquet, préfet délégué à la sécurité. *Elle se construit sur les temps court, moyen et long avec l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux réalités des territoires.*”

© Antoine Merlet

ENQUÊTE

Comment apaiser la ville ?



Rodéos et fumigènes sont désormais une habitude les soirs de week-end sur la Presqu'île

+9 % d'atteintes aux personnes

Revoilà donc la sécurité au cœur des préoccupations des Lyonnais. Illusion d'optique d'une partie des médias en recherche d'audience et jouant sur les peurs ? Les images de bandes qui s'affrontent en pleine rue, à la Guillotière, à coups d'armes blanches et de barrières Vauban ou les règlements de comptes avec tirs de mortiers et fumigènes, rue Édouard-Herriot, ont sidéré bon nombre de Lyonnais, pas forcément plus réactionnaires que la moyenne.

Les statistiques ne mentent pas : +9 % par rapport à 2019 pour les atteintes aux personnes dans le département d'après la Préfecture. Notamment les violences et les coups et blessures. La contagion des faits divers est un poison qui se diffuse à tombeau ouvert, à la manière des rodéos urbains des cow-boys de ce *Nouveau Western* – titre du rappeur MC Solaar dans son album *Prose combat*. Sauf que de "prose", on est passé à "ecchymose". Le combat n'est plus celui des mots mais bien celui des mains. Avec une tournure qui choque et inquiète. "La violence est devenue l'élément régulateur de la société", explique Alain Bauer, professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers. *Il y a, aujourd'hui, un problème sociétal très important sur la*

"CE N'EST PAS AVEC MON COIFFEUR QUE J'ÉLABORE UN PLAN D'ACTION SUR LA SÉCURITÉ"

GRÉGORY DOUCET, MAIRE DE LYON

nature de l'usage de la violence." Le qualitatif, si l'on peut dire ainsi, prend le pas sur le quantitatif.

Désinhibition

"Ce qui frappe, c'est le caractère totalement désinhibé de nombreuses violences. Il n'y a plus aucune empathie pour la victime", assure Thibault de Montbrial, président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure. "L'absence totale de sentiment de culpabilité chez les jeunes violents laisse démunis les professionnels et les citoyens en général", rend compte le pédopsychiatre Maurice Berger, qui travaille auprès d'adolescents hyper-violents dans un centre éducatif renforcé de la région lyonnaise.

Et de prendre l'exemple de Farouk, 17 ans, qui a "ramolli" un homme jusqu'à lui faire perdre connaissance. "Je lui ai demandé pourquoi il n'était pas allé jusqu'à tuer cette personne : 'parce qu'un copain m'a tiré en arrière par le col de mon sweat', m'a-t-il répondu", poursuit le médecin.

Cette violence qui s'impose au moindre froissement, à la plus petite susceptibilité dans les relations entre individus, ne serait-elle pas le symptôme de la sauvagerie qui s'installe ? Pendant des jours, quasiment à temps plein, la France, et Lyon n'a pas fait exception, a discuté du sexe des anges pour savoir quel mot – ensauvagement, ensauvager, sauvagions, barbarie... – qualifiait le mieux les actes de violence. Pour Édouard Trouilleux, lexicographe aux éditions Le Robert, "un tel vocabulaire est symptomatique. La langue reflète l'air du temps. Qu'il soit jugé pertinent ou non, l'usage de ces mots traduit les angoisses d'une société qui s'interroge sur sa solidité et son avenir".

Goutte d'eau qui fait déborder le vase, le déni d'une partie de la classe politique qui renforce ces angoisses et le sentiment d'exaspération des citoyens. Le nouveau maire de Lyon en fait les frais quasi quotidiennement depuis son élection. Le choix des mots encore une fois. Grégory Doucet, peu à l'aise, comme d'ailleurs plus largement les écologistes sur les questions de sécurité, préfère parler d'"apaisement urbain", de "ville apaisée" – avec en toile de fond le prisme initial et durable des nuisances automobiles –, ce qui n'est pas sans faire bondir un certain nombre de Lyonnais.

Maurice Berger, auteur de *Sur la violence gratuite en France* (L'Artilleur, 2020) a le sentiment de "basculer dans un autre monde, étrange, étranger et de ne plus avoir de point d'appui pour éviter un nouvel acte violent".

Autorité

Le "point d'appui", de nombreuses voix s'accordent à le dire, c'est celui de l'autorité. Si la crise de l'autorité, qui semble toucher toutes les institutions (éducation, famille, religion, État) n'est pas nouvelle – Socrate avait été condamné à boire la ciguë, accusé d'avoir corrompu la jeunesse, alors même que pour lui le respect des lois de la cité était plus important que sa propre personne –, il n'en reste pas moins que la montée de sa revendication est une tendance de fond qui se confirme ces dernières années.

C'est l'analyse que font les auteurs de *La France des valeurs, quarante ans d'évolutions* (PUG, 2019) : "Les Français rejettent aujourd'hui fortement l'incivisme et les conduites antisociales. Ils réclament davantage de régulation et d'ordre public qu'en 2008. Mais cette demande d'autorité progresse en même temps que le libéralisme

Sécurité : le comparatif des villes Source : Institut Montaigne - Chiffres 2018

VILLES	Dépenses de sécurité/habitant	Police municipale armée	Nombre d'habitants / policier municipal	Incivilités pour 100 000 habitants
LYON	67,40 €	OUI	1539	280
BORDEAUX	30,90 €	NON	1992	313
MARSEILLE	192,60 €	OUI	1965	242
LILLE	50,70 €	NON	2019	273
MONTPELLIER	54,00 €	OUI	1517	270
NANTES	53,10 €	NON	2626	307
NICE	170,00 €	OUI	864	260
PARIS	176,00 €	NON	PAS DE POLICE MUNICIPALE	261
RENNES	20,40 €	NON	295	240
STRASBOURG	29,80 €	OUI	1950	344
TOULOUSE	49,60 €	OUI	1453	271
Moyenne française	81,30 €	OUI	1887	278

Si on se base sur le budget donné par la Ville de Lyon (20 millions d'euros) on obtient 38,70€ par habitants à Lyon pour 2019

des mœurs. Tout se passe comme si les Français soutenaient à la fois plus d'ordre public et plus de liberté de choix. Il émerge donc quelque chose comme un système de valeurs composite, qui hybride des attitudes fermées et des attitudes plus ouvertes sur le plan moral. Cette tendance conduit à réinterroger la nature de la demande d'ordre public ainsi mesurée. Sans doute exprime-t-elle davantage une demande de sécurité psychologique, en réponse à un environnement incertain où les incivilités sont perçues comme des menaces."

Métaphore et conséquences

Cette "sécurité psychologique" traduit ni plus ni moins ce qu'on désigne communément comme le "sentiment d'insécurité", le fait de se sentir "à risque" de quelque chose, qui pousse à rester sur le qui-vive, en alerte. Mais du fait de la fréquence élevée et du caractère difficilement objectivable et mesurable des incivilités, les pouvoirs publics ont du mal à y répondre durablement. "L'association entre incivilités et violences physiques n'est pas étudiée en France, mais sur la base des travaux les plus sérieux publiés en Europe et aux États-Unis, il n'est pas possible de dire que les incivilités auraient un effet de cause tel qu'il détermine l'évolution future de la délinquance", soutient Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS à Grenoble, auteur de *Tolérance zéro ? Incivilités et Insécurité* (Odile Jacob, 2002). Avant de tempérer : "Lorsque les incivilités sont très présentes dans un lieu, il n'est pas rare d'y trouver également des agressions physiques." Ce que confirme Laurent Lemasson, docteur en droit public et en sciences politiques, responsable des publications à l'Institut pour la justice, dans un récent rapport : "Il existe un lien entre le désordre dans les espaces publics et la délinquance" à partir du moment "où les entorses aux règles de la civilité se multiplient inévitablement si personne n'intervient



"À CHAQUE FOIS QU'ON INTERVIENT, ON SE DEMANDE TOUJOURS CE QU'ON RISQUE, SI ON PEUT ÊTRE POURSUIVI..."

UN POLICIER LYONNAIS

les premières fois où elles se produisent". En d'autres termes, le chercheur rétablit le lien de cause à effet entre le sentiment d'insécurité et les violences. C'est la théorie de la "vitre brisée", formulée pour la première fois en 1982 par deux chercheurs américains, et qui a été mise en application, dans les années 90, par la police new-yorkaise avec des résultats stupéfiants : -80 % de criminalité en dix-neuf ans". La métaphore est celle d'une détérioration progressive : si une vitre brisée n'est pas

remplacée, cela entraînera d'autres vandalismes alentour, l'absence de réaction signalant qu'"ici, personne ne fait attention". À terme, cela encouragera par ricochet les véritables délinquants à s'installer progressivement. "La raison pour laquelle les pouvoirs publics ne devraient pas laisser prospérer ces petits désordres est qu'une règle particulière, qui paraît sensée dans les cas individuels, peut devenir déraisonnable lorsqu'elle est transformée en règle universelle et appliquée à tous les cas,

ENQUÊTE

Comment apaiser la ville ?



© Antoine Merlet

poursuit le juriste. *Un comportement déplacé mais qui "ne fait de mal à personne" parce qu'il ne porte atteinte ni aux biens d'autrui, ni à son intégrité physique, ni à sa liberté d'action, devient destructeur du lien social lorsqu'il est le fait d'un grand nombre d'individus. Et donner à une personne le "droit" d'avoir ce comportement revient inévitablement à l'accorder à tous, et donc tend à multiplier le nombre de ceux qui se prévaudront de ce "droit."*

Angle mort

À Lyon, rarement un tel niveau de transgression des règles de la vie sociale n'a été atteint. Probablement à mettre, partiellement à tout le moins, sous le coup du déconfinement. *"Il y a eu une atmosphère presque érotique au déconfinement, c'est un peu humain, soutient le politologue François-Bernard Huyghe. Il y a donc eu un défolement dans la rue."*

Mohamed Chihî, adjoint en charge de la sécurité à Lyon, abonde : *"Cela a créé non pas tant de la frustration qu'une sur-occupation de l'espace public. La conséquence est une densité plus forte dans la rue, expliquant, en partie, l'augmentation des nuisances de ces dernières semaines."* (lire entretien). Il n'empêche, le pronostic semble plus engagé : *"Les règles communes du vivre-ensemble sont vécues comme une soumission insupportable"*, diagnostique Maurice Berger, à la faveur de son expérience auprès d'adolescents violents, lyonnais et stéphanois. L'autorité forme, dès lors, une sorte d'angle mort de notre société. *"La tranquillité publique est une préoccupation pour nous essentielle : on doit pouvoir se déplacer en paix"*, a déclaré le nouveau maire de Lyon, lors de son installation officielle. Coup du sort, le lendemain, deux policiers municipaux étaient violemment agressés place Colbert, sur les pentes de la Croix-Rousse, alors qu'ils intervenaient pour faire cesser un

tapage nocturne qui se prolongeait dans la matinée. Un des motards, tombé de son deux-roues après avoir été frappé au visage, était roué de coups de pied par trois personnes. Traumatisme crânien, fracture du tibia, trois jours d'incapacité totale de travail.

"L'autorité c'est le pouvoir plus la légitimité. Le pouvoir c'est la capacité de déterminer le comportement d'autrui ; la légitimité c'est le fait qu'autrui accepte ce pouvoir, trouve à la fois fondé et désirable d'obéir à ce pouvoir", écrit le sociologue François Dubet. Les derniers rassemblements policiers à Lyon et dans toute l'agglomération ont fait mentir l'énoncé. *"On risque plus en arrêtant un délinquant que lui, se dé-moralise un policier lyonnais. À chaque fois qu'on intervient, on se demande toujours ce qu'on risque, si on peut être poursuivi... Le délinquant en revanche te balance que de toute façon il s'en fout car il ne risque que deux heures de garde à vue, avec un rappel à la loi à tout casser, et que les TIG [travaux d'intérêt général, NdIR], il ne les fait pas car il en a déjà jusqu'au cou."*

Écrémage et "maillon faible"

Pourtant, le tribunal judiciaire de Lyon annonce un taux de réponse pénale record de 92 %. La réalité pénale correspond-elle à l'image qu'il en est donné ? *"Le sentiment d'insécurité vient sans doute, pour une bonne partie, d'un gap entre la réalité des faits et la réalité de la réponse pénale"*, écrivait Béatrice Brugère, vice-procureure du TGI de Paris et secrétaire générale du syndicat Unité Magistrats SNM-FO. *Le taux de réponse pénale n'est pas calculé sur l'étude de victimation, qui recense le nombre de faits que les gens déclarent, soit 9,2 millions en 2018, mais sur le nombre de procédures poursuivables, à savoir 1,3 million. Ces chiffres donnent une idée de l'énorme écrémage."* Dans le

détail, explique la magistrate, sur ces 9,2 millions d'infractions déclarées par les victimes, un peu moins de 4,7 millions de procédures ont été reçues dans les tribunaux. 4,2 millions ont été effectivement examinées par les parquets et 70 % de ces 4,2 millions d'enquêtes ont été classées sans suite. Qu'est-il advenu des 30 % restants, soit 1,3 million d'affaires ? 1,1 million a donné lieu à des poursuites, 558 000 ont abouti à des condamnations, soit 11,7 % du total des requêtes parvenues aux tribunaux. Ce qui fait dire que si on ramène ce chiffre à celui de l'étude de victimation, on tombe à 5,6 %. *"N'est-ce pas là le vrai chiffre de la "réponse pénale" ?"*, interroge Béatrice Brugère.

Pour l'avocat Thibault de Montbrial, *"il y a très clairement une défaillance de la justice qui est le maillon faible"*, prenant soin de préciser ne pas vouloir faire *"le procès d'une magistrature laxiste et politisée"*. *"Ce que je dénonce, c'est une sorte de conformisme judiciaire : des principes, qui ont infusé depuis l'École nationale de la magistrature, bloquent aujourd'hui les cerveaux : la société a sa part de responsabilité, il faut laisser une énième chance à l'accusé, la prison est l'école du crime... Certains réflexes judiciaires sont naïfs et perçus comme de la faiblesse par les délinquants. La punition n'est pas un gros mot. La sanction ne doit pas être trop sévère, elle doit être tangible : le délinquant doit la sentir passer concrètement d'une manière ou d'une autre."* Constat amer pour Béatrice Brugère : *"Nous ne répondons plus aux attentes de la société. La justice ne fait pas peur. Et l'autorité, c'est de la crédibilité, pas de l'autoritarisme. L'idée n'est pas de dire "il faut devenir hyper répressif pour rétablir l'autorité", non l'autorité est naturelle, elle trouve sa légitimité dans sa crédibilité, dans son efficacité et sa justesse. Et aujourd'hui nous ne sommes plus crédibles."* Le criminologue Alain Bauer condense : *"Le prêt-à-porter judiciaire n'est plus en adéquation avec la demande de sur-mesure de la population."*

Chassé-croisé

À Lyon, l'actuel rapport de force entre habitants et élus en témoigne. *"Si je me suis saisi de ce dossier sur l'insécurité, c'est pour éviter de le laisser entre les mains de l'extrême droite"*, assure Édouard Raffin, l'avocat à l'origine des deux actions collectives contre les pouvoirs publics lyonnais. Extrême droite dont c'est un fonds de commerce historique.

Le très actif groupuscule Génération identitaire va même jusqu'à organiser des "tournées de sécurisation" dans les rues de Lyon et dans les transports en commun. *"Nous devons nous mettre en travers de la racaille. C'est à nous de nous prendre en main face au reniement des*

“ÇA VA ÊTRE COMPLIQUÉ DE TROUVER DES POLICIERS MUNICIPAUX ÉCOLOS”

GÉRARD COLLOMB EN CONSEIL MUNICIPAL

pouvoirs publics”, sermonne le groupe établi dans le Vieux-Lyon.

“On n’est pas obligé de traiter la question sécuritaire uniquement comme le fait Marine Le Pen, explique le politologue Jean-Yves Camus. Il est une vieille manie française de dire : la question migratoire, c’est le RN, on n’en parle pas, la question du souverainisme, c’est aussi le RN, la question sécuritaire, c’est encore le RN... C’est une très mauvaise manie qui a d’ailleurs coûté très cher.” Une analyse que confirme son confrère François-Bernard Huyghe : “Il y a une sorte de peur vertueuse, de la part d’une certaine classe médiatique et politique, de ne pas nommer les choses. Plusieurs effets pervers en découlent : d’abord, l’extrême droite a un boulevard devant elle, nous on parle des vrais problèmes des gens, vous vous êtes dans le déni”, et deuxièmement, on offre au RN le monopole des mots, ce qui est extrêmement contre-productif. Dit autrement, on se donne le bâton pour se faire battre.”

Ce que Marlène Schiappa, ministre déléguée à la citoyenneté a, semble-t-il, bien compris, en se positionnant clairement, contrairement à d’autres figures du gouvernement, sans doute plus frileuses : “Ce n’est pas parce que madame Le Pen dit qu’il fait beau qu’on doit se dire qu’il pleut. Ma boussole politique n’est pas le Rassemblement national et avant de dire quelque chose, je ne vais pas vérifier ce que pense madame Le Pen pour me positionner pour ou contre. C’est justement ça qui fait le jeu du Rassemblement national.” Les écrits de l’auteur lyonnais Antonin-François Rondelet n’auront jamais eu autant d’échos qu’aujourd’hui : “La France est peut-être le seul pays au monde où l’on cherche plus à réagir contre les idées dont on se choque, que contre les abus dont on souffre.”**

Cavalerie

Le débat public sur la sécurité a trop longtemps été appauvri par deux options irréconciliables : le trop ou le trop peu sécuritaire. “Deux théologies encombrant la pensée en France”, confirme Alain Bauer. Excuse absolutoire (il n’y a pas d’auteur, seulement des victimes) et répression aveugle (inutile de chercher à comprendre les motivations de l’acte, qui vole un œuf vole un bœuf). La vérité est ailleurs, comme diraient Mulder et Scully dans la série télé X-Files. À la différence près qu’à Lyon on n’est pas aux frontières du réel, mais dans le vrai monde, bien

palpable. Bref, Grégory Doucet ne peut pas sous-traiter à l’opposition un thème aussi central qui concerne les citoyens. Il est contraint de s’approprier la question. Le problème, c’est d’être d’accord sur la nature de la maladie et de faire le bon diagnostic, sous peine de prodiguer les mauvais soins. C’est là que, semble-t-il, le bât blesse. “Dans l’absolu, je pense que Grégory Doucet a fini par prendre conscience qu’il y avait un gros problème à Lyon en matière de sécurité”, explique Pierre Oliver, le jeune maire (LR) du 2^e arrondissement, figure de la nouvelle garde lyonnaise de droite. En revanche, les mesures prises sont dérisoires : il nous promet des réunions sur la question... encore des réunions. Je vois trois choses en réalité : 1/ il attend la cavalerie nationale, avec le renfort de 200 policiers nationaux demandés au ministre de l’Intérieur, 2/ il veut 50 policiers municipaux supplémentaires, pour en fait rattraper ceux qu’on a perdus et 3/ il souhaite expérimenter, pendant trois mois, la vidéoverbalisation étendue en Presqu’île. Conclusion, la situation se dégrade de jour en jour et Grégory Doucet a dans l’idée de revenir à celle déjà catastrophique de l’époque du départ de Gérard Collomb.” Début octobre, le maire du 2^e arrondissement présentera publiquement un “plan de sécurisation de la Presqu’île” : une cartographie rue par rue, avec un inventaire de toutes les problématiques et des “solutions adaptées” et “économiquement viables”. Place de la Comédie, lors de son intronisation au fauteuil de premier édile, dans le salon d’honneur de l’hôtel de ville, cadre privilégié des réceptions depuis les menuets du XVIII^e siècle, Grégory Doucet est entré dans la danse en voulant rassurer et mettre fin à l’idée tenace que, sous son costume gris clair et sa cravate de soie rouge, il n’enfilerait pas celui de “premier flic” de Lyon. “Je veux dissiper quelques malentendus (...) Nous ne sommes pas des innocents en matière de sécurité. La tranquillité publique est une préoccupation pour nous essentielle : on doit pouvoir se déplacer en paix.” Pour l’heure, Lyon est bien loin de la jolie carte postale de “Meilleure destination européenne de week-end”.

|| GUILLAUME LAMY

* “The city that became safe”, Franklin Zimring, Oxford University Press, 2012.

** *Réflexions de littérature, de philosophie, de morale et de religion*, p. 178, Louis Vives, 1881.

En chiffres

+ 20 millions d’euros

→ Le budget 2019 de la Ville de Lyon pour la prévention de la délinquance (tranquillité publique, insertion, lutte contre la récidive), la police municipale et le centre de supervision urbaine de Lyon (vidéosurveillance). C’est 2,5 % du budget global de la Ville.

23 000 €

→ Le coût mensuel de la mise en place de barrières rue Édouard-Herriot.

569

→ Le nombre de caméras de vidéosurveillance dans la ville de Lyon. Soit 109 pour 100 000 habitants.

70 %

→ Selon une enquête Ifop de septembre dernier, 70 % des Français estiment que le terme “ensauvagement” est justifié pour désigner l’évolution de la violence et de la délinquance.

73 %

→ D’autre part, toujours selon la même enquête, 73 % des Français estiment que les juges en France “ne sont pas assez sévères”.

3 Français sur 4

→ D’après un sondage de l’institut Elabe (31 août), 3 Français sur 4 ressentent le sentiment d’insécurité (plus d’1 sur 2 de temps en temps, 1 sur 5 souvent).

N° 3

→ Un sondage Ifop-Fiducial “L’état d’esprit des Français à la rentrée 2020” montre que la lutte contre la délinquance est “tout à fait prioritaire” pour 7 Français sur 10, derrière la santé et la lutte contre l’épidémie de la Covid-19 et devant la lutte contre le chômage.

65,90 €

→ C’est par habitant et par an, la somme allouée au système judiciaire français (2016). La moyenne européenne est de 64 €. Les champions : le Luxembourg (157,30 €), l’Allemagne (122 €), les Pays-Bas (119,20 €), la Suède (118,60 €), l’Islande (111 €), l’Autriche (107,30 €), la Slovaquie (89,70 €).

ENQUÊTE

Comment apaiser la ville ?

Quelles solutions pour la lutte contre l'insécurité et la délinquance ?

■ La prévention situationnelle

“C'est l'ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles”, brosse Eric Chalumeau, ancien directeur de la supervision globale de la ville de Lyon et ex-commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale. Une solution “pérenne” étudiée de près par la Préfecture du Rhône. En d'autres termes, c'est la prévention de la malveillance par l'urbanisme notamment. D'origine anglo-saxonne (États-Unis, Canada), cette stratégie consiste à prendre en compte dans les projets d'aménagement ou de construction la réalité des phénomènes d'insécurité existants ou prévisibles dans l'environnement du projet. L'objectif est de rendre l'espace public moins vulnérable en dissuadant le passage à l'acte. C'est, par exemple, l'installation d'un dos d'âne contre les “runs” et les rodéos urbains, courses de voitures illégales, d'un banc avec des accoudoirs au milieu pour éviter que des personnes sans domicile fixe s'y établissent dans la durée, l'éclairage d'une rue. La dimension opportuniste de la délinquance est l'assise de la prévention situationnelle.

■ La vidéo-verbalisation

La vidéo-verbalisation s'appuie sur les dispositifs de vidéosurveillance installés dans l'espace public et permet de sanctionner à distance une infraction au Code de la route. En expérimentation depuis un an à Lyon dans quelques rues de la Presqu'île, la nouvelle mairie a décidé de maintenir le dispositif et de l'étendre aux abords du centre-ville. La vidéo-verbalisation concerne désormais – jusqu'à la fin de son essai au 31 janvier 2021 – 18 rues, 10 quais, 7 places et autant de ponts.

Depuis sa mise en place le 23 septembre 2019, “près de 1 500 vidéo-verbalisations ont été effectuées dont 1 011 pour le non-respect du sens interdit ou d'une voie de bus et 445 pour des infractions de stationnement. Nous avons noté 3,5 % de récidive”, a expliqué Mohamed Chihi, l'adjoint en charge de la sécurité de Lyon. Son déploiement a été voté à l'unanimité en conseil municipal.

■ La vidéo-surveillance

Sujet tabou pour la nouvelle municipalité, bien que Grégory Doucet s'en défende : “Je n'ai pas de religion sur la vidéosurveillance.” Fin juillet, l'adjointe à la culture, Nathalie Perrin-Gilbert, avait publiquement marqué sa différence avec la majorité écologiste du 1^{er} arrondissement en conseil municipal sur le sujet. La vidéosurveillance, très peu pour elle.

Grégory Doucet, quant à lui, souhaite maintenir les caméras existantes mais n'envisage pas de les multiplier. Bien malin celui qui saurait compter les infractions qui n'ont pas été commises du fait de ce dispositif. C'est pour cette raison que, comme annoncé, la Ville commandera prochainement un audit pour déterminer l'impact des caméras de vidéosurveillance. “Deux questions se posent, explique l'adjoint en charge de la sécurité. La première est liée aux usages, à savoir quand ? où ? pour quel type de délinquance ?, la seconde porte sur les technologies utilisées et leurs incidences sur nos libertés individuelles.” Vidéo-verbalisation/vidéosurveillance, où est l'opposition ? Une chose est sûre : lorsque Gérard Collomb avait, lors de son premier mandat, ciblé la sécurité comme une priorité, une manière de casser l'image angéliste accolée au PS de l'époque, en multipliant par trois le nombre de caméras, les statistiques de la délinquance avaient chuté.



Centre de vidéosurveillance à Rillieux-la-Pape



Opération de contrôle de police dans la Presqu'île de Lyon

■ L'interdiction de paraître

Il s'agit d'une mesure qui permet d'imposer à une personne de ne plus mettre les pieds sur un territoire. Cette interdiction de fréquenter certains lieux dans lesquels une infraction a été commise est très souvent prononcée dans les dossiers de trafic de stupéfiants afin d'éloigner le plus possible les condamnés des lieux de vente et de prévenir au mieux la récurrence ou les dossiers de violences conjugales afin d'éviter tout danger pour la victime. Très rarement prononcée, elle pourrait être utilisée à l'encontre de délinquants récidivistes. C'est tout l'enjeu de l'adaptation de la politique pénale du procureur de la République de Lyon, Nicolas Jacquet, à la réalité des problématiques locales.

■ La piétonnisation

Elle est annoncée comme un outil de lutte contre l'insécurité par la mairie de Lyon, qui en a fait une priorité de son mandat. La piétonnisation définitive de la Presqu'île vers laquelle Grégory Doucet avance à marche forcée est censée *"répondre aux enjeux de sécurité*

"JE N'AI PAS DE RELIGION SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE"

GRÉGORY DOUCET

de nuisances sonores, de troubles nocturnes et de violences motorisées" et "permettre un usage plus respectueux et mieux partagé de l'espace public". La piétonnisation pour faire reculer la délinquance ? Rien n'est moins sûr. À Nice, par exemple, la piétonnisation deux après-midi par semaine, de l'avenue Jean-Médecin, dans le centre-ville, avait eu des effets pervers, devenant le terrain de jeu de jeunes et de petits délinquants, qui angoissaient les passants.

■ Le continuum de sécurité

Il vise à intégrer davantage les polices municipales et la sécurité privée dans le dispositif de sécurité intérieure. Emmanuel Macron souhaite

développer une *"société de vigilance"* au sein de laquelle chacun est *"auteur de notre sécurité en complémentarité du travail des forces de l'ordre"*. À l'échelle locale, David Hornus, fondateur et directeur de Corpguard, une société lyonnaise de sécurité et d'investigation privée, est à l'initiative d'une contribution territoriale à ce *"continuum de sécurité"* : *"La sécurité ne peut plus être du seul ressort de l'État. La coproduction de services pour assurer au mieux la sécurité au quotidien est aujourd'hui fondamentale."* Gérard Collomb avait fait de la continuité des services de sécurité publique et privée un axe fort de son action au ministère de l'Intérieur en créant, à Lyon, le pôle d'excellence européen pour la sécurité globale, qui a pour vocation de favoriser les coopérations entre les différents acteurs de la sécurité. Tout l'enjeu consiste à former, encadrer et certifier des activités privées de sécurité. Aujourd'hui, cette coproduction de la sécurité se matérialise par exemple au travers des contrats de prestation entre une institution et une entreprise. C'est le cas notamment de la mise en place de barrières rue Édouard-Herriot.

/// G. L.

ENQUÊTE

Comment apaiser la ville ?



Hakim, Ilyas et Abdallah, membres de PoliCité

Le policing community “PoliCité”, pour casser les clichés

Vaulx-en-Velin, quartier de la Grapinière. Clin d’œil à l’histoire de la première émeute urbaine de France, c’est ici qu’est né “PoliCité”, un projet sans précédent au niveau national initié par une quinzaine de jeunes sacrément courageux fréquentant le centre social Georges-Lévy. Leur objectif : casser les clichés sur les “*bacqueux*” (brigade anticriminalité) et la “*mumu*” (police municipale), comme ils disent, et renouer le dialogue avec eux. Autant dire un *challenge* aussi hasardeux qu’improbable. Il fallait “*changer les représentations mutuelles négatives*”, explique Samia Bencherifa, la coordinatrice jeunesse du centre, *c’était toxique*. L’équation semble facile : vu des jeunes, le flic n’est pas forcément le méchant, vu des policiers, le jeune n’est pas forcément le méchant. Dans la réalité, c’est tout sauf simple. “*Ça n’a pas été tout beau tout rose... on m’a traité de balance, d’indic de la police*”, déplore Hakim Margoum, 21 ans. Mais

**“ÇA N’A PAS ÉTÉ TOUT
BEAU TOUT ROSE... ON
M’A TRAITÉ DE BALANCE,
D’INDIC DE LA POLICE”**

ils ont tenu bon, contre vents et marées. Ils sont intervenus dans des classes de 6^e et de 5^e. Et ont semé des graines.

Semer des graines

Effet boule de neige : la génération avec qui ils ont échangé est celle qui, aujourd’hui, porte un autre regard sur la police. Mais c’est un travail de longue haleine. Il ne suffit pas de savoir courir vite – ce qu’ils faisaient littéralement quand ils voyaient passer les patrouilles – mais d’être endurant. Pour que les mentalités évoluent, il faut du temps, de la patience et de la confiance. “*L’idée est*

bien de passer de la confrontation à la confiance”, explique Abdallah Slimani, 19 ans. Certains policiers municipaux ont modifié leur approche. Mais combien sur l’ensemble ? Idem côté rue. Dépasser les tensions entre policiers et jeunes des quartiers, la réflexion fait son chemin à Vaulx-en-Velin. Du côté de l’hôtel de la préfecture, la démarche de “PoliCité” est jugée “*extrêmement intéressante*”. Le préfet délégué à la sécurité du Rhône doit d’ailleurs recevoir ses membres prochainement.

C’est l’objectif de la police de sécurité du quotidien voulue par Emmanuel Macron : “*Renouer le dialogue avec les jeunes dans les quartiers en difficulté*”, “*insuffler un nouvel esprit*” parmi les forces de l’ordre et mettre en place des “*partenariats locaux innovants entre policiers et habitants*”. Personne n’a le choix : policiers et jeunes doivent vivre ensemble pour le meilleur et pour le pire.

/// G. L.

Entretien avec Mohamed Chihi, adjoint en charge de la sûreté, de la sécurité et de la tranquillité de la ville de Lyon

“La première sécurité est la prévention”

Ce professeur du second degré en économie et gestion décroche une délégation très exposée, compliquée par une prise de fonctions intervenue dans un climat délétère, émaillé d'accès de violences, qui reflète le triste état d'esprit de la ville. Sa prise de parole est donc très attendue. Pour l'un de ses premiers grands entretiens accordés à la presse, Mohamed Chihi s'applique à montrer qu'il existe une politique de sécurité chez les écologistes, restés pendant très longtemps sans corpus idéologique autour de ces questions fondamentales.



© Antoine Merlet

Rodéos urbains, tirs de mortiers, nuisances sonores, incivilités, violences... Quel regard portez-vous sur la situation actuelle à Lyon ?

Je partage le même diagnostic que la plupart des Lyonnais et des collectifs “en colère” : il y a une situation préoccupante

qui nous oblige à réagir à très court terme. Mais il faut que nous nous posions les questions du diagnostic : comment identifie-t-on ces troubles et comment lit-on la situation ? Ces troubles ont débuté bien avant notre arrivée, dès 2017 dit l'ancien maire de Lyon, plutôt il y a

dix-huit mois selon nous. Les nuisances ne sont donc pas nouvelles. Ce qui est nouveau, c'est leur ampleur et la coordination de ceux qui en sont à l'origine et qui se sont donné le mot pour pourrir la vie des gens. Cela pose très clairement la question des réseaux sociaux – Twitter,

ENQUÊTE

Comment apaiser la ville ?

Instagram, Snapchat, etc. – au moyen desquels s'exprime une volonté non seulement de se rassembler mais aussi de créer du "like".

Ce qui frappe, n'est-ce pas tant le caractère désinhibé de ces actes, qui visent de près ou de loin l'autorité que leur nombre ?

Il s'agit là d'un autre aspect des nuisances qui s'est manifesté lors du déconfinement, vécu comme un retour à l'air libre après une longue période d'apnée. Ce retour s'est fait dans un cadre très particulier marqué par la disparition de la plupart des loisirs publics. Cela a créé non pas tant de la frustration qu'une sur-occupation de l'espace public et une densité plus forte dans la rue, expliquant, en partie, l'augmentation des nuisances de ces dernières semaines. Ce qui nous fait dire cela, c'est que la situation n'est pas propre à Lyon, elle existe un peu partout en France. Nous devons donc nous interroger sur les effets du confinement/déconfinement ainsi que sur la manière dont ceux qui ont vécu le confinement l'analysent et ce qui les a conduits à modifier leur comportement.

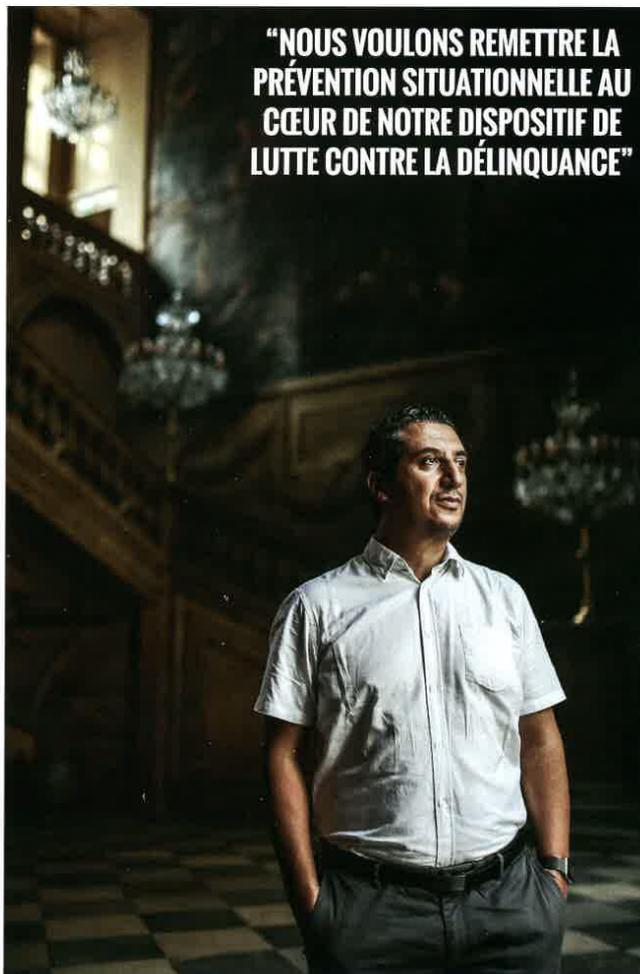
Comment avez-vous répondu, à ce jour, à ces désordres ?

Très concrètement, nous avons maintenu les dispositifs déjà en place dans le centre-ville, à savoir les barrières de la rue Édouard-Herriot et la vidéoverbalisation, que nous avons d'ailleurs étendue au bas des pentes de la Croix-Rousse, là où les nuisances motorisées sont extrêmement importantes.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté son déploiement sur les quais du Rhône (entre les ponts Morand et de la Guillotière) et de la Saône (entre les ponts de la Pêcherie et Bonaparte). Cela nous permet d'identifier les rodéos urbains et, plus globalement, tous les comportements qui n'ont pas leur place en ville et provoquent un sentiment d'insécurité ou une insécurité réelle. Nous avons donc apporté des réponses sur le très court terme, avec la volonté d'accompagner de manière systématique les habitants qui vivent ces nuisances. La bonne nouvelle, c'est que les récidives sont minimales grâce à la vidéoverbalisation : entre janvier et juin – le chiffre est bas car le confinement est passé par là – sur 331 verbalisations, on a eu seulement une petite dizaine de récidives. La mesure porte donc ses fruits.

À propos de la vidéosurveillance, l'adjointe à la culture, Nathalie Perrin-Gilbert, a publiquement marqué sa différence avec la majorité. Quelle est votre position sur le sujet ?

Mon engagement, comme celui du maire, est de maintenir les caméras existantes mais de ne pas les multiplier. Comme nous l'avons annoncé, nous allons commander un audit de cet outil pour dé-



© Antoine Merlet

“NOUS VOULONS REMETTRE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE AU CŒUR DE NOTRE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE”

terminer son impact. Deux questions se posent : la première est liée aux usages, à savoir quand ? où ? pour quel type de délinquance ?, la seconde porte sur les technologies utilisées et leurs incidences sur nos libertés individuelles.

Quel est votre rapport à l'autorité ?

L'autorité est absolument nécessaire, il n'y a donc pas de débat sur le sujet. L'autorité est une composante du vivre-ensemble et permet de sanctionner les comportements n'ayant pas leur place dans la société et provoquant des troubles à l'ordre public.

La sécurité est un sujet hautement inflammable chez les écologistes et qui fait débat au sein même de l'équipe municipale. Grégory Doucet est souvent accusé de laxisme à ce propos. Dans le premier entretien qu'il a accordé à Lyon Capitale, cet été, le maire n'a pas dit un mot sur la sécurité

“NOUS NE VOULONS PAS TOMBER DANS LE TEMPS DE LA VINDICTE, CELUI QUI CONSISTE À SURRÉAGIR SANS INFORMATION”

alors que les troubles à l'ordre public se répandaient en ville. Il est, depuis, sorti de son silence. Comment expliquez-vous ce retard à l'allumage ? Laxiste, c'est profondément faux ! Je m'entretiens très régulièrement avec le maire et je peux vous assurer que lui comme moi avons des préoccupations

communes très fortes concernant la situation que vivent de nombreux Lyonnais. Ce que nous voulons affirmer, c'est que notre temps à nous est celui des institutions, la mairie que nous dirigeons. Dans ce rythme-là, nous ne voulons pas tomber dans le temps de la vindicte, celui qui consiste justement à surréagir sans information. Cette approche nous amènerait à avoir des politiques de plus en plus sécuritaires qui ne régleront rien sur le long terme. Avoir une réponse sécuritaire à court terme, c'est très important, mais il faut aussi savoir développer une approche sur le long terme.

Concrètement, quelle est votre stratégie sur le long terme ?

Il y a d'abord la question des effectifs. Grégory Doucet a récemment demandé au ministre de l'Intérieur l'affectation de 200 policiers nationaux supplémentaires à Lyon. En complément, sur le volet police municipale, nous avons aujourd'hui environ 300 agents, ce qui nous place en dessous de l'effectif théorique. Notre objectif est de revenir à 350 policiers municipaux. Mais nous souhaitons aller plus loin que ces 50 recrutements, en y ajoutant une vingtaine de postes. Nous avons donc une vision très pragmatique, et donc optimale, de l'approche policière. Ensuite, nous voulons installer un Observatoire de la tranquillité publique pour non seulement suivre la délinquance mais aussi élargir cette vision à l'ensemble des phénomènes qui concourent à l'intranquillité. Nous avons aujourd'hui besoin de retrouver des yeux pour connaître exactement ce qui se passe sur le terrain et avec quelle ampleur, de manière à y répondre le plus finement possible. Nous travaillons également à la construction d'un Conseil lyonnais de la nuit pour avoir une vision précise de la délinquance nocturne, jusqu'ici restreinte à la seule approche des commerces de nuit.

Isabelle Saporta, compagne du député européen EÉLV Yannick Jadot, s'est récemment emportée contre les élus verts : "On a une idée à la con par jour c'est pas compliqué (...). Tout ce qui est populaire, en fait, on se pince le nez, on regarde ailleurs." Sur le volet sécurité, allez-vous vous aussi, pour reprendre l'expression de la journaliste, vous pincer le nez et regarder ailleurs ?

Ces polémiques nationales ne m'intéressent pas. Comme je vous l'ai dit, ma priorité est la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais.

En 2015, les élus lyonnais EÉLV réagissaient à la volonté du maire de Lyon, Gérard Collomb, d'armer la police municipale qui "comporte bien des risques et aucun avantage en termes de sécurité pour les Lyonnais

"TOUT N'EST PAS PERDU, NOUS GAGNERONS LA BATAILLE CONTRE LA DÉLINQUANCE"

et pour les agents de police". Votre position a-t-elle changé ?

Nous n'avons aucune volonté de revenir sur l'armement de la police municipale. Les policiers de la ville en poste, comme les nouveaux, resteront armés.

À Lyon, les dépenses de sécurité par habitant ont diminué entre 2012 et 2018 (-1,5 %), s'établissant à 67 euros par an, loin de la moyenne de 81 euros des dix plus grandes villes françaises. Ce budget va-t-il augmenter ou diminuer pendant ce mandat ?

Nous allons en discuter lors du débat d'orientations budgétaires de la ville en décembre et à l'occasion du vote de la PPI [programmation pluriannuelle des investissements de la ville de Lyon, NdLR] lors du premier trimestre 2021. Comme je l'ai dit, nous avons des demandes, telle la création de l'Observatoire de la tranquillité, mais aussi sur la prévention situationnelle que nous voulons remettre au cœur de notre dispositif de lutte contre la délinquance. Et si nous avons une approche responsable sur ces questions budgétaires, l'objectif étant de ne pas faire flamber les dépenses, ma délégation a besoin de développer certains outils dans le champ de la prévention et de l'action de la police.

Premier écologiste élu à la tête d'une grande ville française, Eric Piolle a, semble-t-il, manqué de réalisme sur la question de l'insécurité. Bien que chaque ville ait ses spécificités, Grenoble a, en quelque sorte, fait office de laboratoire. Comment, à Lyon, comptez-vous vous y prendre pour ne pas reproduire l'exemple de la voisine alpine ?

Je ne commente pas, je ne suis pas habilité pour le faire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous avons une approche de la sécurité globale et que, lorsqu'on traite un sujet en tant qu'écologiste, on le fait toujours en identifiant les causes pour agir efficacement sur les conséquences que nous souhaitons éviter. Il y a aussi une volonté de notre part de comprendre que nous vivons à une époque où le lien entre les individus est distendu et que la première sécurité est la prévention. Or, la prévention passe justement par la création de liens entre les habitants, les usagers de la ville. C'est extrêmement important si l'on veut atténuer les tensions. Il n'y a pas de fatalisme.

Justement, sur cette notion de "sécurité globale", Gérard Collomb avait fait de la continuité des services de sécurité publique et privée un axe fort de son action au ministère de l'Intérieur en créant, à Lyon, le pôle d'excellence européen pour la sécurité globale, ayant pour vocation de favoriser les coopérations entre les différents acteurs de la sécurité. La ville de Lyon fera-t-elle sienne cette nouvelle approche, eu égard au fait que l'État a de facto dit qu'il était dans l'impossibilité d'assurer seul toutes ses missions de sécurité ?

Notre approche est celle d'une police de proximité qui puisse être le lien avec les habitants. Je ne suis pas favorable à une coproduction de la sécurité avec des opérateurs privés qui viendraient soutenir la police publique. Il est extrêmement important de confier la gestion de l'espace public à des opérateurs publics.

Pourtant la fermeture de la rue Édouard-Herriot tous les soirs mobilise des agents de sécurité privée ?

On hérite d'une situation et elle montre que lorsque nous choisissons des dispositifs sécuritaires, il est très difficile de revenir en arrière. Ma volonté est donc de ne pas supprimer pour le moment ce dispositif. C'est aussi pour faire face à ces situations que nous avons besoin d'avoir plus de policiers municipaux et nationaux.

Un recours gracieux a été lancé fin 2019 à l'encontre de la Ville par le collectif "Presqu'île en colère" pour dénoncer les carences dans l'exercice de ses missions de maintien de la sécurité publique. Est-ce une épée de Damoclès au-dessus de votre tête ?

Ce recours gracieux concernait les mesures prises par l'ancien exécutif. Il me semble que la Ville n'est pas restée inactive pour tenter de rétablir une situation de calme dans la Presqu'île.

Selon des policiers, certains quartiers s'apparentent à des zones de non-droit...

Non, il n'existe aucune zone de non-droit à Lyon ! Il y a des zones de friction. Parler de zones de non-droit, c'est faire le travail d'un extrême en particulier. Parler de zones de non-droit montre qu'on a déjà perdu. Or, dire que les pouvoirs publics ont abandonné est faux. C'est le message d'espoir que je souhaite lancer : tout n'est pas perdu, nous avons les moyens de mieux faire. Je crois en notre capacité de répondre à ces enjeux de sécurité. Nous sommes prêts à mener cette bataille et, j'en suis persuadé, nous la gagnerons.

/// PROPOS RECUEILLIS PAR GUILLAUME LAMY